



Rougemont, le 13 mai 2019

## **COMPTES 2018**

### **Préavis No 01/2019**

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

La Municipalité de Rougemont a le plaisir de soumettre à votre examen, les comptes de l'exercice 2018, qu'elle a approuvé dans sa séance du 13 mai 2019.

Le résultat comptable fait ressortir un excédent de revenus de CHF 18'851.32 après des amortissements comptables de CHF 1'422'436,63. La marge d'autofinancement s'élève à CHF 1'377'137.52.

Le budget 2018, établi durant l'été et l'automne 2017 prévoyait un excédent de charges de CHF 285'167.65 et une marge d'autofinancement de CHF 944'398.00. Ce budget avait été établi avec une extrême prudence au niveau des entrées fiscales, compte tenu des informations que nous possédions à ce moment-là.

Durant les trois premiers trimestres de l'année 2018, les entrées fiscales ont été conformes au budget, cependant en fin d'année, nous avons enregistré des entrées supérieures, notamment au niveau des droits de mutation, ce qui a nettement modifié le résultat prévu.

En prévision des effets de ce bénéfice sur la péréquation, la Municipalité a décidé, sur conseil de son consultant M. Pierre Busset, d'attribuer une provision de CHF 230'000,- pour la facture sociale et de CHF 230'000,- pour la péréquation.

Toujours sur conseil de M. Busset et du Boursier, et afin de renforcer l'approche analytique dans la présentation des comptes, la Municipalité a décidé de modifier le système d'imputation des intérêts des dettes et des salaires, ce qui ne génère bien sûr aucune différence au niveau du résultat mais uniquement sur quelques postes.

Une explication relative à ces imputations sera fournie en préambule de la séance du Conseil communal.

La Municipalité se réjouit de ce résultat positif mais reste extrêmement vigilante tant il est difficile d'anticiper l'évolution des recettes fiscales.

Vous trouverez comme de coutume dans ce dossier divers comptes intercommunaux.

Nous demandons à votre Parlement, dans sa séance du 25 juin 2019, de prendre les décisions suivantes :

- Vu le rapport de la Municipalité concernant les comptes de l'exercice de l'année 2018
- Ouï le rapport de la Commission de gestion
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

**LE CONSEIL COMMUNAL DE ROUGEMONT :**

- Accepte les comptes 2018, tels que présentés par la Municipalité
- Accepte la gestion 2018 de la Municipalité et en donne décharge aux organes concernés

Dans l'attente de votre décision, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux, nos respectueuses salutations.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :  Le Secrétaire : 

André Reichenbach Janick Lenoir



Déléguée municipale :

- Mme Michèle Genillard